

Séance du lundi 22 juin 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six à 17 heures 00, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Antenne de Novion, sous la présidence de M. Mathieu DOYER.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	12

Présents : Maurice FORESTIER, Pascal BOURLO, Aurore PIAT, Marie-José VAN RIECK ONGHENA, Nicole SERRE, Mathieu DOYER, Christine SALLE, Agnès DAILLY, Sophie DUCASTEL, Cécile ECKHOUT, Aurélie BERGER, Nadine BREVIER

DELIBERATION N°DE_009_2026
<i>Vie de l'institution - Désignation d'un représentant et d'un suppléant siégeant pour le CIAS à l'Union Départementale des CCAS et CIAS de le Somme (UDCCAS 80)</i>

Absents représentés :

Absent(s) : Jocelyne MARTIN, Michel LELIEVRE, Bérangère LECOESTER, Lysiane CASTELEYN

Excusé(s) : Isabelle ALEXANDRE

Date de la convocation
15 juin 2026

Pouvoir(s) :

Date d'affichage
15 juin 2026

A été nommé(e) secrétaire : Maurice FORESTIER

Objet de la Délibération : Vie de l'institution - Désignation d'un représentant et d'un suppléant siégeant pour le CIAS à l'Union Départementale des CCAS et CIAS de le Somme (UDCCAS 80)

VOTES
EXPRIMES : 12
POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Date de transmission de l'acte: 29/06/2026

Date de reception de l'AR: 29/06/2026

080-200089449-DE_009_2026-DE

A G E D I

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que « *dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président* »

Vu les statuts de l'Union Départementale des CCAS de la Somme (UDCCAC),

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, décide :

Article 1er : Le CIAS de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre adhère à l'Union Départementale des CCAS de la Somme (UDCCAS).

Article 2 : Le Président désigne pour représenter le CIAS Ponthieu Marquenterre au sein de l'assemblée générale de l'Union Départementale des CCAS de la Somme :

Madame Christine SALLE en qualité de titulaire

Madame Aurore BERGER en qualité de suppléante

Article 3 : Les représentants du CIAS au conseil d'administration de l'UDCCAS :

En qualité de titulaire : Madame Christine SALLE

En qualité de suppléant : Madame Aurore BERGER

Article 4 : Le Président du CIAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Résultat du vote : Adopté

Sens des votes :

Vote : 12

Pour : Mathieu DOYER, Maurice FORESTIER, Pascal BOURLO, Aurore PIAT, Marie-José VAN RIECK ONGHENA, Nicole SERRE, Christine SALLE, Agnès DAILLY, Sophie DUCASTEL, Cécile EECKHOUT, Aurélie BERGER, Nadine BREVIER

Contre : néant

Abstention : néant

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :
Pour extrait conforme,
Le Président,
Mathieu DOYER

Date de transmission de l'acte: 29/06/2026

Date de reception de l'AR: 29/06/2026

080-200089449-DE_009_2026-DE

A G E D I